



JOURNAL N° 9-10 avril-mai 2015







JOURNAL N° 9-10 avril-mai 2015

ommaire



Tribune libre. Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Journal Via Ecologica! N° 9-10 © Via Ecologica! avril-mai 2015

Direction de la publication

Jean DESESSARD

Rédaction en chef, réalisation, édition Bernard BOURDEIX

Conférence de

rédaction pour ce numéro:

Anne d'Ambra Jacques Arthyus Bernard Bourdeix Jean Desessard

- PAGE 3. Édito. Y a-t-il un cap à EÉLV? Jean Desessard.
- o PAGE 4. Naufrages meurtriers en Méditerranée. Alain Goléa.
- o PAGE 6. Un certain 4 avril. Jacques Arthuys.
- o PAGE 8. Pour un nouvel élan. Dominique Frager.
- PAGE 10. Faut-il demander la dissolution du DPS ? Michel Yvernat.
- PAGE 12. À quoi servent les écolos ? Dominique Guizien.
- PAGE 14. La loi Santé. Eric Alauzet.
- PAGE 16. Zoom sur les vaccins. Eric Alauzet.
- PAGE 17. Le livre vert environnement santé. Anne d'Ambra.

Site: http://viaecologica.fr

Contact: motion.via.ecologica@gmail.com





Édito

Par Jean Desessard

Membre du BE national

YA-T-IL UN CAP A EELV?

E N'AI PAS DEMANDÉ s'il y a un pilote dans l'avion, car il y a en un... ou plutôt une! Donc, la question n'est pas celle du pilote, mais celle de la ligne politique. Quel est le CAP aujourd'hui suivi par EELV?

L'orientation aurait dû être fixée par le congrès de Caen, mais ce fut, nous l'avons dit à plusieurs reprises, un congrès de dupes, car la ligne fixée à Caen était virtuelle; deux ministres du Gouvernement a fait exploser la majorité et l'orientation constituée au congrès de décembre 2013.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

Le parti s'active tous azimuts, il participe aux *chantiers de l'espoir* avec le Front de gauche, aux *Fabriques citoyennes* avec qui veut, aux groupes de travail avec le PS...

Mais quelle est la stratégie?

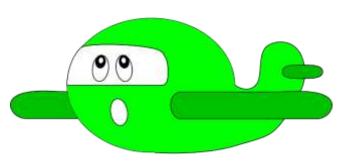
Pour certains, pas besoin de définir la stratégie, il faut avancer... Mais pour aller où?

Pour d'autres, il n'est pas essentiel de définir le cap, l'important est de « participer » ou de s'agiter, de rebondir, de s'activer. Mais, un parti politique n'est pas une équipe de basket!

Un parti politique se doit d'obtenir des résultats pour faire avancer son programme, ses idéaux, ses valeurs. Un parti politique se doit d'obtenir des acquis pour répondre aux enjeux sociaux, citoyens et environnementaux. Un parti politique, en fonction du contexte économique et international, se doit de construire des alliances avec les acteurs de la société; bref, il se doit d'avoir une stratégie.

Quelle est la stratégie du parti aujourd'hui?

Notre parti est déboussolé, sans cap, dans la redite... Un jour, il s'engage dans une politique de remplacement du PS social-libéral, en construisant l'alliance, l'alternance



avec le Front de gauche. Mais le lendemain, il décide de s'engager sur des groupes de travail avec le PS. Mais juste pour voir, car le surlendemain, il défend une splendide autonomie. Difficile à suivre! Pour certains, cumuler ces trois stratégies, c'est gagner sur les trois tableaux...

Pour ma part, je pense que cette politique de zigzags est impossible à suivre par nos électeurs et électrices et qu'elle nous conduit, une nouvelle fois, à la marginalisation. Je ne crois pas que l'alliance avec le front de gauche soit capable de renverser le rapport de forces avec le PS et de s'imposer dans une société en voie de droitisation extrême.

Je ne pense pas qu'un magnifique 2,2 % aux prochaines présidentielles nous permettra de peser sur le champ politique, par contre, il risque de faire disparaître la gauche au second tour. Il ne reste qu'à travailler les conditions d'un retour au Gouvernement sur des bases claires et lisibles par l'opinion. Ce doit être le sens des groupes de travail EELV-PS.Il importe que notre mouvement sache dégager des priorités pour que ces groupes aboutissent sur des propositions, en particulier pour une inflexion écologiste de la politique de ce gouvernement Ainsi notre parti pourra prendre position sur un possible retour au gouvernement. Sinon, sans stratégie, sans cap fixé, navigant au gré du vent et des humeurs, nous risquons de ne plus trouver d'endroit où atterrir.

Drames humains

Naufrages meurtriers en Méditerranée :

Comment y remédier ?

Par Alain Goléa Conseiller fédéral et membre du BER PACA.



inq mille huit cents migrants sauvés le week-end dernier en Méditerranée, mais déjà, hélas, plus de 1 500 victimes depuis le début de l'année. Le dernier sommet européen en date du 23 avril n'a toujours pas permis de proposer un plan d'action d'ampleur international avec des mesures concrètes au niveau des territoires africains.



© ndemorrand

Car c'est bien au niveau de ce continent que l'on peut espérer mettre fin à ces exodes, à ces trafics lucratifs d'êtres humains. Les gens fuient parce que leurs terres se meurent! Il y avait déjà la migration liée aux conflits régionaux. Mais maintenant tout se cumule dans le même temps: migrations liées aux dérèglements climatiques; avancée du désert; recul des ressources en eau, donc sécheresse et baisse des capacités agricoles, progression du terrorisme jihadiste avec les meurtres et les rapts de masse.

© D.R.

Ne nous contentons pas de mesures sécuritaires ou court-termistes, fixons ensemble les moyens concrets d'inverser cette spirale infernale. Pour ma part, je considère que la priorité fixée par la Fondation Énergies pour l'Afrique présidé par Jean-Louis Borloo est juste : « Commençons par traiter le problème de fond : tout part de l'énergie. L'accès à l'énergie et à la lumière est un préalable à tout : sans énergie, pas d'agriculture (l'Afrique n'est pas autosuffisante, alors que 65 % des terres arables du monde y sont situées). Sans électricité, pas d'accès à l'eau, pas de santé. Pas de lumière : c'est aussi la violence ».

Effectivement, en tant qu'écologistes, en tant que militants de la solidarité Nord Sud, on peut, on doit soutenir cette perspective stratégique. En une décennie maximum, on pourrait électrifier 80 % du continent. Cela peut aller très vite, à partir du moment où il y aura une structure et les financements nécessaires.

De plus, les coûts ont été fortement réduits en 15 ans. Toujours selon l'ancien président de l'UDI : « Cela changerait totalement la donne, et permettrait à l'Afrique de passer de 5 % à 12 % de croissance par an. L'Europe cherche aujourd'hui un relais de croissance. Or, juste à côté de nous, on a un continent locomotive qui ne demande qu'à être équipé, formé ».

Nous laissons les Chinois se livrer à un néfaste jeu de Monopoly au dépend complet des peuples et de l'environnement. Entre 12 et 15 % de croissance en Afrique par an, cela veut dire entre 1,5 et 2 % de croissance en plus en Europe. Or en France, on sait produire de l'énergie, on sait faire la gestion des déchets, l'assainissement, les infrastructures, les transports publics... L'un des plans de relance européen, ce doit être l'Afrique! À nous d'agir au niveau de toute l'Europe et bien sûr en France! Cela peut être l'un des objectifs majeurs de la COP 21 de la fin de l'année. ■



Champ de 84 éoliennes à Ashegoda dans le Tigré, région agricole du nord de l'Éthiopie. © Kumerra Gemechu, Reuters.

Point de vue

Un certain 4 avril 2015

Par Jacques ARTHUYS EÉLV, Midi-Pyrénées.



Le 4 avril dernier, la galaxie des écologistes de France s'était donné rendez-vous salle Colbert, dans l'enceinte du Palais Bourbon, pour débattre de la question de leur responsabilité aujourd'hui.

' il y manqua quelques têtes, le plein fut fait et on y refusa du monde. Les médias ne s'y trompèrent pas et y firent presse.

Leur « responsabilité » de produire un scoop, si possible « buzzique », fut changée – faute de bons mots « tweetables » –, en photos de famille. Ni mariage, ni divorce, ni enterrement, mais vie de famille tout de même.



Un bel aréopage s'était retrouvé autour de la ferveur non dissimulée de pouvoir être aux affaires gouvernementales. Bien que le sujet soit clivant au sein d'EÉLV, que retiendra-t-on de cet après-midi sous la scène représentant « Jaurès à la tribune, face à Clémenceau », figés en séance en 1907 par le pinceau de Rosalie Decelle. Pour l'anecdote ce tableau, malgré taille impressionnante est réputé voyager... Lorsque la gauche est majoritaire, elle l'installe, ici, dans le salon Colbert. Lorsqu'au contraire, l'alternance conduit la droite majoritaire, celle-ci s'empresse, aussitôt, de le déplacer dans l'antichambre de la bibliothèque dans l'attente de son retour en grâce possible cinq ans plus tard.

Chacun-e des intervenant-e-s ayant eu soin d'éviter l'impair qui eut gâché ce temps de communion, sans surprise, l'on y entendit que ce que chacun-e était venu-e chercher : responsabilité et utilité, accompagnement et soutien aux choix

Première table ronde. De g à dr : Géraud Guibert (président de la Fabrique écologique), Serge Guérin (Générations engagées), Arnaud Gossement (avocat), Barbara Pompili (députée de la Somme), Denis Baupin (député de Paris), Leila Aïchi (sénatrice de Paris), Philippe Germa (président de WWF France), Véronique Massonneau (députée de la Vienne). © BB.

environnementaux, convergence et convivialité, pragmatisme et poids politique, sans oublier cette pointe d'autocritique sans laquelle nous ne serions pas vraiment écolos. En un mot, tout-e-s les chat-te-s vert-e-s y retrouvèrent leurs petit-e-s.

Soulignons qu'Emmanuelle Cosse y tint heureusement son rôle rappelant que si « la participation au gouvernement n'est ni un totem, ni un tabou, pour autant il n'y a pas de politique sans recherche du pouvoir, [que si] la vocation de l'écologie est de devenir majoritaire, de renouveler le paradigme progressiste, la recherche de l'institution ne peut être une fin en soi ».



De g à dr : Yves Pietrasanta (président de Génération Ecologie), Antoine Waechter (président du MEI – Mouvement écologiste indépendant), François de Rugy (député de Loire-Atlantique), Jean-Vincent Placé (sénateur de l'Essonne), Corine Lepage (présidente du Rassemblement citoyen), Jean-Luc Bennhamias (président du Front démocrate), Emmanuelle Cosse (secrétaire nationale d'EELV). © BB.

Si Via Ecologica! peut se satisfaire d'avoir été associée à l'initiative de cette rencontre, alors que, depuis une année, rien n'avait été débattu au sein d'EELV concernant les suites politiques de la sortie expéditive du Gouvernement, nous sommes pourtant ressorti-e-s sans plus de perspective qu'en y entrant.

Et le mot de « confédération » prononcé à l'envi, n'aura pas suffi à créer un élan capable de peser sur la réalité politique du moment.

Alors à quel aune, pouvons-nous mesurer le proche avenir d'EELV?



© B.B.

Proposons quelques pistes.

- Rétablir notre image. Entre une droite pathétique qui se lepénise, une gauche socialiste en voie de stérilité et une extrême gauche en perpétuelle décomposition, repasser par l'autonomie n'est-il pas le moyen de donner le tempo politique à l'écologie. La perspective de la COP 21 doit nous y pousser.
- Lutter contre les ferments de la division et les querelles binaires stériles. L'intérêt pour l'écologie doit être pour ce qu'elle fait et permet, non ce que le seul temps médiatique en annonce.
- Revendiquer ce que nous avons déjà obtenu là où nos actions ont été déterminantes, pour rassembler, à nouveau, nos concitoyen-ne-s autour de projets, d'espérance et de confiance. Les régionales sont la prochaine occasion.
- Souligner que les parcours politiciens, s'ils ont sens pour quelques un-e-s, ne le font pas pour beaucoup. Il n'y a pas de problème de principe à la participation des écologistes à un exécutif local ou national, mais les légitimes ambitions s'écroulent vite, privées d'objectifs politiques clairs, courageux et partagés.

À l'heure des régionales, aux conditions d'une vraie légitimité dans les urnes, d'une politique des exécutifs clairement et concrètement orientée vers l'accomplissement de notre projet et de réelles marges d'actions, l'autonomie n'est-elle pas la *via ecologica* attendue ce 4 avril ?



Pour un nouvel **Élan...**

Contribution à l'ouverture d'un débat : SUR QUEL CONTRAT PARTICIPER AU GOUVERNEMENT ?



Par **Dominique Frager** EÉLV, Île-de-France

☐ (Ce texte ne se veut pas exhaustif, il renvoie à plusieurs propositions du mouvement et à des analyses d'Alternatives économiques.)

A - Pour un élan démocratique :

- **a)** plus de **transparence** dans la vie économique et politique par l'encadrement de certaines pratiques. Exemples :
 - bonus de bienvenue dans une entreprise
 - interdiction de se présenter à une élection pour les personnes condamnées
- **b)** plus de **démocratie participative** (reprendre nos textes) :
 - démocratisation des enquêtes publiques (voire nos propositions sur Sivens);
 - référendum d'initiative locale et populaire.
- c) plus de mesures pour l'égalité des territoires : ex : multiplier les lieux uniques de service public (il n'en existe que 300 aujourd'hui) décloisonner, décentraliser, simplifier avec une grande loi d'innovation démocratique et territoriale ;
- d) la **proportionnelle intégrale**, avec la mise en avant de mesures pour permettre à des coalitions de ne pas se faire et se défaire (cf : l'Allemagne et le 49.3 positif) ;
- e) reprendre nos propositions pour démocratiserl'entreprise;

f) fin du contrôle au faciès dans les quartiers avec récépissé aux contrôlés;

B - Pour un élan solidaire et écologiste :

Faire de l'écologie une conquête sociale :

- création d'un Plan Social et Écologique pour l'emploi : rénovation thermique des bâtiments et plan très concret de soutien aux énergies renouvelables avec les mesures d'investissement nécessaires;
- mesures sociales et écologiques sur la précarité énergétique avec réalisation d'investissement pour les ménages modestes et un chèque énergie financé;
- rendre la voiture individuelle avec un seul passager moins avantageuse par le biais d'une redevance ou d'un bonus permettant le développement du covoiturage en liaison avec des plans de mobilité obligatoires pour les entreprises de plus de 100 salariés (plus de 50% des déplacements se font du domicile au travail);
- enfin, préférer les économies d'énergie à toute dépense énergétique d'où un programme d'économie de l'électricité et d'efficacité énergétique;



© Photo Blogue Web TV AFPA

> - sur l'emploi des jeunes, positionner la majorité des contrats aidés dans le secteur privé en leur donnant la première année un statut de stage de formation professionnelle rémunéré au SMIC et financé par le budget de la formation professionnelle avec 3 conditions : un jeune non diplômé et au chômage, la présence d'un tuteur dans l'entreprise et une validation d'acquis d'expérience.

Si une nouvelle embauche était proposée après un an, une nouvelle aide publique couvrirait 30 % du coût salarial pour une nouvelle année. Ces mesures permettraient de pérenniser davantage les embauches, car le secteur non marchand a des difficultés à prendre le relais une fois la période d'aide terminée.

Plutôt que la RDT hebdomadaire (Réduction du temps de travail) qui suscite actuellement d'importantes réserves, réduire le temps de travail avec de nouvelles modalités car il y a nécessité de diminuer parallèlement le salaire brut pour éviter une hausse du coût de production pour l'entreprise, cela semble possible par une baisse de la CSG sur les salaires (le salaire net resterait identique). Le déficit pour l'État pourrait être comblé par une hausse de la TVA. Retour à une TVA sociale mais par un dispositif créateur d'emplois.

Réponses à 2 objections possibles: l'effet récessif sur le pouvoir d'achat des consommateurs serait relativisé par une baisse du chômage et la majoration du coût de la vie pour ceux qui dépensent tous leurs revenus pourrait être fortement atténuée par une hausse différentiée des catégories de TVA. Ce dispositif pourrait compléter celui du crédit d'impôts emploi compétitivité en le subordonnant aux seules entreprises faisant de la Réduction du temps de travail avec embauches.

Enfin, avoir une **loi sur le temps partiel** non contraint et développer des congés parentaux rémunérés, partagés entre hommes et femmes obligatoirement.

Par ailleurs la **transition énergétique** reste un levier puissant pour la **création d'emploi** même si l'absence d'une fiscalité verte suffisante est pénalisante. Il faut relancer sur ce sujet pour avoir un réel financement des investissements. Rappelons que cette fiscalité n'est pas punitive car elle ne peut être additionnelle mais de substitution. L'épargne privée est considérable (assurances-vie, livret A, etc.) elle devrait être orientée vers la transition écologique comme autre source possible de financement.

Toutes ces pistes sont présentées ici dans le but d'alimenter l'ouverture d'un débat. ■

et COULEUR BRUNE

Faut-il demander la dissolution du

DPS?

Par Michel Yvernat EÉLV, Île-de-France



1^{er} mai 2015. Depuis le balcon d'un hôtel place de l'Opéra des Femen perturbent le discours de Marine Le Pen. © D.R.

étale au grand jour les pulsions antidémocratiques de ses membres. En 1999, une commission parlementaire s'interrogeait sur la possibilité de dissoudre cette organisation. Bien sûr, ce n'est pas une mince affaire et l'impact d'une telle décision est à mesurer avec soin. Le Huffington Post note sous la plume de Romain Herreros dans son édition de dimanche 3 mai : « En 1999, une commission d'enquête de l'Assemblée nationale portant sur "les agissements, l'organisation, le fonctionnement et les objectifs" du DPS revient sur l'histoire du service d'ordre. Dans ce rapport d'enquête, on apprend par exemple qu'un "responsable départemental DPS" a été exclu en 1989 "pour avoir accroché un drapeau à croix gammée à la fenêtre de la permanence du Front National de Chalons-sur-Saône. L'enquête se penche également sur la personnalité "atypique" de l'ancien directeur national du service, Bernard Courcelle, connu pour ses activités de mercenariat

ERRIÈRE cet acronyme, DPS, signifie Département protection sécurité, se cache le très sulfureux service d'ordre du national. Front Pour apprendre sur cette organisation paramilitaire, il suffit de la « googleliser ». Les informations sur ses agissements ne manquent pas. Ce 1er mai 2015, au nom de la liberté de manifestation, les journalistes du Petit journal et les Femen ont fait les frais de la violence des méthodes de cette milice privée. Ça n'est évidemment pas la première fois que le DPS



notamment dans le conflit Tchétchène. Si les parlementaires menaient des investigations sur le DPS, c'est parce qu'à l'époque le groupe était clairement menacé de dissolution ».

En 1999, la gauche plurielle est au pouvoir et le FN est toujour sous la direction de Jean-Marie Le Pen tandis que se prépare une scission avec le groupe des mégretistes qui sera le bon – ou plutôt le mauvais – prétexte pour stopper la procédure de la commission parlementaire.

Deux ans avant le 21 avril 2002, nul ne croit possible une présence du leader du FN au second tour de l'élection présidentielle. Pourtant il eut été utile de frapper à cette époque le FN en imposant par la loi l'interdiction du DPS. À l'apogée de sa stratégie tribunitienne, Le Pen aurait été ainsi désigné pour ce qu'il était : le chef violent d'une organisation violente.

Aujourd'hui, évidemment, la situation est beaucoup plus complexe. Manuel Valls a mené et gagné la bataille juridique que l'on sait contre Dieudonné, ami de Jean-Marie Le Pen. On peut imaginer que le pouvoir actuel puisse continuer sur sa stratégie de lutte contre la banalisation de l'extrême droite. Mais la crise du FN, tiraillé entre la fille et le père perturbe l'opinion publique et

prolonge la saga lepeniste en une sorte d'affrontement cornélien duquel il est bien difficile de savoir dans quel état le parti nationalpopuliste va sortir.

Lorsque l'on voit Marine Le Pen interrompre son discours et soutenir les agissements des nervis du DPS contre les Femen, on a évidemment du mal à croire à la prétendue double nature du parti frontiste qui s'incarnerait dans l'affrontement du Père et de la fille. La dangerosité du FN est intacte. Avec le DPS, le FN prolonge une tradition bien française des milices fascistes et de la haine de la démocratie.

Poser la question, aujourd'hui, de la dissolution du DPS serait l'occasion de remettre les choses en place dans la tête de nombre de nos concitoyens sujet du FN et de la dangerosité d'instrumentaliser des son vote à fins protestataires.

La question de la condamnation de son service d'ordre pour de pratiques cause démocratiques serait l'occasion de débanaliser le vote en faveur du mouvement de Marine Le Pen. ■



1er mai 2015 perturbé pour le mouvement frontiste. © Site Métronews et journalistes du Petit journal de Canal† exfiltrés. Thomas Sanson/AFP

Marine Le Pen a annoncé manifester" » pour l'incident du des vendredi le dépôt d'une plainte discours. contre le mouvement féministe Inna Shevchenko, l'une des physique que sur discours aux cris de « Heil Le savoir et pour « atteinte à la liberté de

des Femen qui a perturbé son responsables des Femen, a fait psychologique. Il ne faut pas qu' pour sa part Pen! » Dans un communiqué, la l'organisation porterait plainte de façon ferme », a-t-il expliqué présidente du Front national pour violences et violation de sur iTELE. « Le service d'ordre a indique avoir donné à son avocat domicile contre le service de agi de facon efficace contre une l'instruction de porter plainte sécurité du FN. Elle insiste sur le perturbation que personne ne pour « violences volontaires et « pacifisme » des Femen. tolèrerait.» tentative », pour un incident L'avocat du parti, Maître Wallerand devant la statue de Jeanne d'Arc de Saint-Just, a jugé l'initiative « scandaleuse ». « Elles commettent

actions extrêmement violentes. tant sur le plan que elles s'étonnent d'être évacuées

D'après site Métronews.

Saccage...

À quoi servent

les écolos?

Par **Dominique Guizien** Conseiller fédéral, Bretagne.



Projet inutile et déni de démocratie : un cas breton



☐ Depuis plus d'un siècle, les paysans bretons ont pris l'habitude d'aller prélever du maërl sur le littoral pour amender leur terre naturellement acide. Le maërl est une concrétion calcaire, un peu comparable au corail et tant que prélèvements ont raisonnables, l'équilibre des gisements a été respecté. Hélas, comme souvent avec certains agriculteurs, la collecte du maërl est devenue industrielle au point que pour protéger les gisements restants, l'utilisation

du maërl a été interdite en 2013. Mais les terres restaient toujours aussi acides et si certaines filières florissantes continuaient à prospérer, il fallait trouver une alternative.

Il semblerait qu'un accord ait été passé entre les services de l'État et les entreprises qui profitaient de cette ressource, et l'accord porterait sur **les dunes sous-marines de sables coquilliers**. Or, ce sont des écosystèmes très riches, des frayères pour nombre d'espèces, donc des lieux sensibles. Comme les agriculteurs et les agro-industriels sont toujours aussi avides en amendement calcaire, les projets d'extraction se sont multipliés et parmi ceux-ci, celui de la baie de Lannion, situé juste entre deux sites Natura 2000, circonstance aggravante.

Rapidement, les populations locales se sont mobilisées et le restent depuis plus de 3 ans.

En janvier dernier, nous étions plus de 7 000 à manifester dans Lannion pour dire au ministre de l'Économie, dont dépend la décision, que nous n'en voulions pas. Et fait notable, la grande majorité des maires du littoral étaient présents, comme les parlementaires, pour dire que ce projet était déraisonnable.

Pendant près de 2 ans, le prédécesseur d'Emmanuel Macron, Arnaud Montebourg a hésité à signer le permis minier. Or, la semaine dernière, la nouvelle est tombée : l'autorisation est accordée. Non seulement la volonté exprimée par les élus locaux et par une partie importante des habitants du cru (pêcheurs professionnels, plaisan-

ciers, plongeurs, entre autres a été bafouée, mais en plus, l'argument invoqué pour justifier une telle décision est proprement scandaleux. C'est parce qu'il n'a pas été que prouvé ce présentait un danger pour à Lannion (22) l'environnement que projet est autorisé. Ainsi, un ministre de la République © Bruno Saussier. peut, avec aplomb, s'assoir Site Le marin. sur l'article 6 de la Charte de

Samedi 24 janvier 2015. projet Manifestation contre l'exploitation du sable coquillier

l'environnement et donc sur le principe de précaution, sans qu'on n'ait rien à redire. Là, il n'a même pas la caution, contestable certes, d'un vote des élus en faveur du projet comme à Sivens ou à Notre-Damedes-Landes. Le pire est qu'à quelques encablures, un autre site, également contesté, mais moins bien défendu par les riverains, est en exploitation depuis peu et qu'il a été décidé, dans le cadre du suivi du site, de mener une campagne d'observation d'analyser les effets de ces prélèvements sur l'écosystème dunaire.

Comme cette opportunité d'en savoir un peu plus sur l'innocuité ou la nocivité des extractions, l'occasion était pourtant belle d'appliquer correctement le principe de précaution.



navigation. Emmanuel Macron vient d'accorder le 14 avril une concession d'exploitation de 15 ans limitée à 3,1 millions de m³ et assujettie d'une autorisation de travaux délivrée par la préfecture de Bretagne renouvelable chaque année. La Can doit toutefois offrir de sérieuses garanties. Une remplir les colonnes des gazettes parisiennes avec commission de suivi, d'information et de concertation sera mise en place pour dresser un bilan d'activité annuel ainsi que de présenter les résultats des opérations de suivi environnemental et halieutique et la demande de leur arrêt si nécessaire. (Site Le marin.)



Un triple déni démocratique

Le second argument avancé pour autoriser ce qui sera un saccage est de la même veine. S'appuyant sur les dires de quelques hauts fonctionnaires, on a affirmé qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Rien n'est plus faux puisque le ministère de la Santé en a trouvé d'autres pour résoudre le problème d'acidité des eaux, que connaissent les fournisseurs d'eau potable que l'interdiction du maërl aurait mis en difficulté, puisque même la Chambre d'agriculture a proposé des solutions alternatives, et qui ne sont pas que l'utilisation massive de la chimie.

Et cerise sur le gâteau, l'urgence de trouver une alternative au maërl n'est même pas prouvée, puisqu'il semblerait que les services régionaux de l'agriculture ne savent pas quels sont les vrais besoin de l'agriculture bretonne en amendement.

Donc triple déni de démocratie et tout cela pour que plus grand groupe industriel breton puisse mener à bien un projet, qui n'est même pas stratégique pour lui.

La mobilisation forte des écologistes dans le sud du Finistère a permis l'an dernier qu'un projet similaire capote au large de l'Île de Sein. Malgré les vents contraires, nous avons donc encore des raisons d'espérer, surtout si nous arrivons à Extraction en baie de Lannion © Roullier, CAN-Compagnie armoricaine de démontrer qu'il existe d'autres solutions et que ce projet n'est vraiment pas utile.

> C'est à cela que servent les écologistes, pas à des polémiques hors de propos. ■

Aperçu

LOI SANTÉ

Par Eric Alauzet
Député du Doubs,
docteur en médecine



Pour les écologistes à l'Assemblée nationale, Jean-Louis Roumégas (député de l'Hérault) et aussi Éric Alauzet ont été particulièrement impliqués dans les débats de la loi santé et la défense de nos amendements. (On se reportera utilement vers le compte rendu des débats sur le site de l'Assemblée nationale.)

a loi sur la santé a été l'occasion pour les écologistes de faire valoir et d'obtenir un certain nombre d'avancées sur la question de la santé environnementale. C'était notre priorité à côté d'autres enjeux très importants concernant plus généralement la prévention, le parcours de santé et la pérennité de notre système de santé et de protection sociale dans une logique de justice, de progrès et de développement durable.



☐ La solidarité mise en avant

Au fil des débats, le Gouvernement a montré son attachement à la politique de solidarité, à commencer par les plus éloignés du système de soins, en renforçant l'ancrage de ces politiques dans nos territoires, en fédérant l'ensemble des acteurs et en faisant vivre la démocratie sanitaire.

Nous avons soutenu de nombreuses dispositions, contenues dans le texte initial ou apportées par le débat parlementaire :

- la **généralisation du tiers payant**, qui facilitera l'accès aux soins,
- •la suppression du délai de sept jours pour décider d'une IVG, un délai inutile et culpabilisant,
- l'extension des **attributions reconnues aux sages-femmes**,
- l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque de drogues,
- le numéro unique pour les urgences,
- un nouveau droit à l'oubli pour les assurances,

- la mise en place de tarifs sociaux pour les lunettes et les prothèses dentaires et auditives,
- la limitation de l'usage des UV,
- la relance du dossier médical partagé,
- le contrôle des dépassements d'honoraires dans le public comme dans le privé, notamment pour les urgences,
- la réforme du système des agences sanitaires,
- la plus grande place donnée à l'ambulatoire,
- le renforcement du rôle des Agences régionales de santé (ARS) dans l'organisation décentralisée des missions de santé publique.

La mise en place du tiers payant nécessite toutefois une nuance apportée par le rédacteur. En effet, ce dispositif ne s'appliquera dans une première phase qu'aux seuls patients en affection longue durée (ALD) en raison de la difficulté à assurer un paiement sût et rapides aux médecins pour les actes partiellement pris en charges par les mutuelles santé. quelques 500 de généralisation ne sera recommandée que début 2017 et obligatoire seulement fin 2017. Autrement dit, la population pour laquelle ce dispositif était le plus justifié devra attendre. Il s'agit notamment des jeunes souvent exclus des soins pour des raisons financières et par le fait qu' ils n'ont souvent pas de médecin traitant ou de celles et ceux qui s'adressent aux urgence hospitalières pour ne pas avancer les frais. Alors que les personnes en ALD, plus âgées que la moyenne, suivies régulièrement et connues par leur médecin, bénéficient le plus souvent de facilités de paiement.

Il faut se réjouir de la création de l'action de groupe pour les victimes de produits médicamenteux même si cette possibilité s'applique sur un champ limité qui exclut les produits toxiques tels l'amiante, les pesticides, les particules fines ou le tabac. Les écologistes ont toujours été en pointe sur ce sujet.

Une première série de mesures viendra limiter les conflits d'intérêt dans l'expertise à l'origine de scandales sanitaires tel celui du médiator.

À noter la lutte résolue contre le tabagisme, l'alcoolisme ou l'abus de junk food En particulier, la mise en place du paquet neutre contribuera à réduire le marketing pour ce produit tellement nocif. Ainsi, 80 % de la surface du paquet sera consacré à l'information médicale. Restera à vérifier que cela ne conduira pas les usagers à organiser des « convois » de l'autre côté de la frontière et que la contrebande n'y trouvera pas matière à passer inaperçu.

Les écologistes ont fait valider des propositions pour une traçabilité indépendante, pour l'interdiction des cigarettes capsules ou pour une codécision des ministères chargés du budget et de la santé dans la fixation des prix de détail.

Un étiquetage nutritionnel lisible (logo) sur les emballages voit enfin le jour. Il portera sur les éléments principaux (glucides, lipides, sel et sucre). En revanche, les additifs ne sont pas concernés à ce stade. Nous avons échoué sur l'interdiction de l'huile de palme comme sur les mesures destinées à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, la neutralisation du bonus carbone sur le diesel par un malus sanitaire particule et NOx ou encore les radiations électromagnétiques, notamment en lien avec l'électro-sensibilité.

Saluons l'inscription dans le code de la santé publique de la notion d'« exposome » qui mesure



Tribune de l'Assemblée nationale. Discussion générale. Jean-Louis Roumégas défend nos amendements.

l'exposition d'une personne aux différents polluants et traduit la reconnaissance du rôle déterminant de l'environnement dans la santé. Reste toutefois à mieux concrétiser cette notion. L'interdiction du bisphénol A a été étendue aux jouets.

Belles avancées également que la meilleure prise en compte du **handicap**, de la **douleur** dans la suite de l'adoption d'un texte décevant sur la fin de vie, et de l'homosexualité pour les **dons de** sang gratuits et les soins post mortem.

Cette loi restera sans doute une des plus belles avancée de ce Gouvernement et de cette majorité parlementaires. Elle aura vu des parlementaires de droite ouverts et sincères dans le débat, moins dans le vote et d'autres plus politiciens ou décidément très conservateurs comme lors de ce moment surréaliste où la droite, représentée par une quinzaine d'hommes et UNE seule femme, a tenté de faire obstacle à la suppression du délai de sept jours exigé des femmes pour confirmer leur choix d'avorter. Ils nous ont expliqué, sans rire, que lors de l'achat d'une voiture, il existait bien un délai de rétractation de quelques jours!

Santé (suite)

200m

Vaccins

une nécessité de transparence

Par Eric Alauzet

Député du Doubs, docteur en médecine

Les adjuvants aluminiques en question

es amendements écologistes concernant les vaccins déposés par le groupe écologiste dans le projet de loi santé présenté par Marisol Tourraine ont soulevé deux questions. D'une part l'impossibilité de trouver sur le marché des polyvaccins contenant les seules valences obligatoires et d'autre part, celle de l'absence de vaccins non adjuvés avec l'aluminium. À ce stade, ils n'ont pas reçu le soutien ni du Gouvernement, ni de l'Assemblée nationale.

Comment admettre en effet qu'il ne soit pas possible d'effectuer la primovaccination pour les enfants depuis le retrait du DTP (en revanche, les rappels sont possibles avec le Revaxis). Autrement dit, pour assurer cette vaccination obligatoire, nos enfants se voient administrer une deux, voire trois valence complémentaires dans le même vaccin ; il s'agit, en plus de la diphtérie, du tétanos et de la polio, du vaccin contre la coqueluche, l'hémophilus influenzae et l'hépatite B.

Si l'administration ne parvient pas à populariser la généralisation du vaccin avec ces trois dernières souches, ce n'est pas avec des méthodes de vaccination forcée, voire sournoise, qu'elle réconciliera les familles avec la vaccination.

Au Danemark, la vaccination n'est pas obligatoire et le taux de vaccination est très élevé. Le récent avis du Conseil constitutionnel, tout en condamnant une famille qui avait refusé les vaccins obligatoires, a jugé que cette même obligation était discutable. À l'inverse, si les familles choisissent de faire administrer l'ensemble des vaccins à leurs enfants, il est préférable de le faire avec une seule injection car cette forme réduit la quantité d'adjuvant.

À propos d'adjuvant justement, la controverse est loin d'être tranchée sur la responsabilité possible de l'aluminium dans la survenue de la myofasciite à macrophages qui provoque des troubles neuromusculaires et une invalidité progressive. En effet, l'aluminium a remplacé le sulfate de calcium qui composait le vaccin dont la totalité des adultes a bénéficié pendant des décennies.



Il est difficilement acceptable que la raison résiderait dans le fait que le vaccin historique générait des réactions cutanées. En effet, si ces réactions étaient supposément« fréquentes », ce que je n'ai jamais constaté en tant que médecin, il n'est pas sérieux de comparer des réactions cutanées à court terme et relativement bénignes avec des pathologies chroniques sévères à long terme. En revanche, on peut admettre que l'aluminium conférerait une plus grande longévité au vaccin en permettant des rappels tous les 20 ans au lieu de 5 ans avec le phosphate de calcium. Quoiqu'il en soit, la recherche doit être poursuivie pour trancher la controverse.



Le livre vert environnement santé

À paraître mai 2015

L'environnement santé est l'une des grandes priorités d'action du XXIe. C'est pourquoi le mouvement a souhaité mettre à disposition un outil documenté qui éclaire une préoccupation majeure pour tous les Français et que les écologistes veulent voir placer au cœur de toutes les politiques publiques.

Si ce *Livre vert* a d'abord été imaginé comme un reflet de la convention nationale environnement santé dont les tables rondes sont accessibles en vidéo sur notre site, il s'est trouvé enrichi par l'adjonction d'informations complémentaires issues d'un travail de recherche spécifique et par les diverses actualités qui se sont succédé depuis lors : que ce soit la mise en œuvre du troisième plan national santé environnement 2015-2019, la troisième conférence environnementale et sa feuille de route, l'action de nos élu.e.s dans les territoires ou au Parlement, le vote de la loi santé.

Nous souhaitons que ce *Livre vert* trouve sa pleine utilité dans l'activité militante et qu'il réponde aussi à l'intérêt particulier porté sur ce sujet éminemment écologiste qui concerne la vie de chacun.e d'entre nous.

L'environnement santé est bien le territoire qui abrite les fondamentaux de l'écologie, et sur lequel la société, toutes générations confondues, doit pouvoir nous rejoindre.

Anne d'Ambra



Maquette provisoire de couverture (en cours de création).

Les 19 et 20 septembre 2011, lors de la conférence de New York, les 184 chefs d'État et de gouvernement réunis en assemblée générale de l'ONU sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (MNT), ont été unanimes pour déclarer :

« Le fardeau et la menace que les maladies non transmissibles représentent à l'échelle mondiale, constituent l'un des principaux défis pour le développement au XXI^e siècle, en ce qu'il vient remettre en cause le développement social et économique dans le monde entier et compromettre la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international ».





JOURNAL VIA ECOLOGICA!



Retrouvez tous les journaux parus depuis août 2014 sur notre nouveau site :

http://viaecologica.fr



Bernard Bourdeix

